



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Veillez prendre note que les règlements 105-2023 sur les dérogations mineures et 106-2023 modifiant le règlement 072-2020 sur la tarification de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska ont été adoptés à la séance ordinaire du 3 juillet 2023. Les règlements 105-2023 et 106-2023 sont disponibles pour consultation au www.saint-christophe-darthabaska.ca.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 13^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2023.

**Me Katherine Beaudoin, avocate
Directrice générale et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé le site Internet de la municipalité ce 13 juillet 2023 conformément au règlement 079-2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13 juillet 2023.

**Me Katherine Beaudoin, Avocate
Directrice générale et greffière-trésorière**